



COMMUNIQUE COMMUN DES FEDERATIONS SYNDICALES CGT, FDSU, FO, CFDT et des MUTUELLES du MINEFI

Les Fédérations Syndicales, et les Mutuelles du MINEFI combattent ensemble la marchandisation et la dérégulation de la protection obligatoire et complémentaire prônées par ceux qui considèrent que l'accès aux soins et la protection sociale des agents et des familles face aux aléas de l'existence (incapacité, invalidité, décès) doit uniquement dépendre de leur capacité à pouvoir s'assurer et de la faculté financière de chacun.

A l'instar de la protection complémentaire dont disposent les salariés, les Fédérations Syndicales et les Mutuelles du MINEFI considèrent que chaque agent actif et retraité, doit pouvoir bénéficier d'une couverture santé prévoyance, quelque soit son profil de risque ou ses capacités financières et que l'Etat Employeur doit contribuer à cette protection.

Dans le contexte de remise en cause des moyens alloués aux Mutuelles à compter du 31 mars prochain, en raison de l'annulation des dispositifs juridiques qui les autorisaient, **les fédérations syndicales et les Mutuelles du MINEFI, réunies le 2 décembre 2005, demandent l'ouverture immédiate de négociations au niveau de la Fonction Publique, en vue de maintenir et développer la participation de l'Etat Employeur à la protection complémentaire des agents.**

Les Fédérations Syndicales des finances et les Mutuelles du MINEFI n'acceptent pas, même si au MINEFI des dispositions ont été prises pour maintenir les aides en 2006, que les agents connaissent à partir de 2007 une remise en cause de leurs droits sociaux complémentaires.

Ensemble, elles poursuivront et amplifieront la mobilisation de l'ensemble des agents, dans toutes les Directions, en les informant de l'ensemble des conséquences liées à une remise en cause de la participation de l'Etat Employeur, notamment au MINEFI, qu'il s'agisse des solidarités indiciaires, familiales et générationnelles, de services de proximité et d'action solidaire.

Les Fédérations Syndicales et les Mutuelles du MINEFI ne laisseront pas les solidarités professionnelles livrées aux mains du marché. Elles n'abandonneront pas 5 000 agents en arrêt de travail pour incapacité, et 30 000 retraités du MINEFI qui sans nos mutuelles, ne trouveraient aucun autre opérateur pour assurer la couverture de leurs besoins compte tenu de leurs risques ou de leur âge.

Paris, le 13 décembre 2005